

## MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES

### 1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Commentaires : L'assiduité est contrôlée à chaque séance. Le nombre maximum d'absences autorisées est de 20% de l'ensemble des heures d'enseignement

### 2. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Poursuite dans le semestre suivant (Licence)			
Existence d'une note seuil	à certaines UE	seuil de 10/20	La validation de chaque semestre est soumise à la validation (10/20) des UE suivantes: UE5 ou UE6 (selon parcours); UE11 ou UE12 (selon parcours); UE16 ou UE17 (selon parcours); UE19; UE23 ou UE24 (selon parcours)
Règles de compensation (Master)	Compensation entre les semestres et les UE		

### 3. STAGES :

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
octobre à mai	8 mois	3	Accompagnement dans sa pratique d'entraîneur
janvier à mai	5 mois	4	Accompagnement et réflexivité sur sa pratique spécifique au parcours (M1)
septembre à mai	9 mois	4	Accompagnement et réflexivité sur sa pratique spécifique au parcours (M2)

### 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	sans objet	
Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté	non	
Module de préparation à l'insertion professionnelle	sans objet	
FC/FA : Aménagements d'études prévus (DUT uniquement)	sans objet	